



Mariage franco marocain(mon destin)

Par **victime01**, le **31/07/2011** à **03:27**

Bonjour,rnvoilà mon histoire,je suis marocain entré en France décembre 2007 avec visa longue séjour marié avec française de souche après un aller et retour du maroc en France,j'ai eu mon 1ère titre de séjour d'un an en mars 2008,le destin a dit son denier mot ma femme est décédée l'année qui suit, 2009, ce qui veut dire qu'on a eu une vie commune que 16 mois au jour du décès de ma femme,7 mois après mon arrivé en France ma défunte ma trouvé un travail en CDI dans une grande société commerciale,après on ma délivré que le récépissé jusqu'à octobre 2010 la préfecture me demande de quitter le territoire rnfrançais....c'était au moment de mon congé alors j'ai demandé à mon employeur une année congé sans solde après un recours puis tribunal administratif puis j'ai fais appel, à vrais dire j'ai rien compris le sans solde j'y suis à présent,alors j'ai plus droit de cous à rien je perd le droit de travailler et mon logement aussi...rne je me suis remarié février 2011 avec une française de souche qui m'aime bien ,à la préfecture ils nous on demandés d'attendre 6 mois afin de prouver la vie commune sachant que nous vivons ensemble depuis plus d'un an l'attestation de EDF téléphone FIXE ..j'ajoute que j'ai pas encore la repense de l'appel que j'ai fais.rnNB:j'ai mon nouveau livret de famille ,je paye mes impôt carte vitale,compte bancaire permis français,motorisé.rnj'ai besoin d'aide et conseil SVP.je clôture mes 6 mois le 19 /082011 que dois je fairernmerci infiniment

Par **corimaa**, le **07/08/2011** à **00:40**

je remonte votre post si quelqu'un peut vous aider :)

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **02:46**

Vous êtes en situation irrégulière tout en étant entré régulièrement en France, vous vous mariez alorsrn- soit vous attendez les 6 mois de vie commune et vous demandez le visa long séjour en Préfecturern- soit vous rentrez au Maroc et vous demandez le visa long séjour au Consulat

Par **victime01**, le **08/08/2011** à **20:32**

je suis en 6me mois là,avec tous mes justificatif de vie commune.rnje trouve pas que je suis en état irrégulière puisque que je me suis remarié et que même j'ai pas encore reçu le verdict de l'appel que j'avais pour mon premier titre de séjour (refus renouvellement suite au decée de ma défunte),sachant que j'ai un job qui m'attend en CDI?dans je suis en congé sans solde.rnsui rentré en visa long sejour.

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **21:23**

Au jour d'aujourd'hui, avez-vous un titre de séjour en cours de validité ?rnsi non, vous êtes en situation irrégulière.rnLe fait que vous soyez en cours de procédure pour la décision de non-renouvellement ne signifie pas que vous soyez en situation régulière, mais que vous n'êtes pas expulsable

Par **victime01**, le **09/08/2011** à **21:11**

à l'heur actuel je vie avec mon épouse,sachant que dernièrement le préfet qui ma refusé au début mon renouvellement de ttr sjr c lui même qui a rajouté mon nom sur la CIN ma femme (épouse de Mr X),et le certificat de vie commun de la mairie.rnalors qu'on a ts les preuves de vie commune,on compte de se présenter à la préfecture pour retirer la demande de titre séjour a votre avis,comment ça ce passe dans ses cas là.rnmes seul pièces identité: mon permis français,ma carte bleu,ma carte vitale,mon passeport.rnmon congé sans solde expire fin novembrernc koi mes chance sachant que ma femme est française de souche.rnsuis marié je répond au critère de vie commune de 6 mois avec entré en France avec visa long sjr avec une contrat de travail en CDI.si je suis pas régularisé avant cette date je serais licencier puis en chômage alors que je peux aller travailler et de continuer de payer mes impôts

Par **victime01**, le **09/08/2011** à **23:50**

je vous remercie CORIMA ainsi que MIMI de vos réponses.

Par **corimaa**, le **10/08/2011** à **00:06**

Essayez de vous rapprocher d'une association d'aide aux étrangers, ils doivent avoir des conseillers juridiques qui pourraient vous venir en aide pour votre dossier.rnCe n'est pas de votre faute si votre première femme est partie trop tôt, vous avez reconstruit votre vie, ne baissez pas les bras, vous m'avez l'air d'être une personne bien.rnBon courage !

Par **victime01**, le **10/08/2011** à **11:50**

bonjour,rnvotre message ma apaisé,effectivement ts ils me disent la même chose même à la préfecture c la même chose, après 6 mois de vie commune avec les justificatifs,c ce qu'on a fait ma femme et moi reste que d'affranchir le pat.rnma question tjr et sur la période où je px avoir mon titre pour aller bosser j'ai hâte d'y aller sur ts que fin novembre mon congé sans solde touchera à sa fin. rnje sais que mon cas est délicats mais bon c mon destin dieu merci en ts les cas et quoi qui arrive.

Par **corimaa**, le **10/08/2011** à **13:13**

je suis désolée mais je ne peux pas vous aider car je n'y connais rien en droit des étrangers, c'est pour ça que je vous dirigeais vers une association compétente qui pourrait vous aider

Par **corimaa**, le **08/09/2011** à **23:49**

[citation]enquête au près de la police accusé d'abus de faiblesse à tort[/citation]rnAbus de faiblesse contre qui ? Contre votre première femme décédée ? Vous n'avez pas eu les conclusions de l'enquête ?

Par **corimaa**, le **10/09/2011** à **10:28**

Vous n'aviez pas pris un avocat car si oui, recontactez le pour savoir où cela en est

Par **victime01**, le **13/09/2011** à **13:51**

merci de votre réponse,au bout d'un moment on a besoin de parler,merci de me répondre.rnou un conseiller juridique d'une association m'avait dit que normalement suite au procédure je devrais recevoir la réponse en 03/2011,je suis à l'heure actuelle pour 15 mois d'attente,que la plainte est vide d'accord mais j'attends tjr.une réponse en privé ça m'arrange